

Date de convocation : 19/09/2024

Date d'affichage : 19/09/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU  
JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six septembre à 18h00, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Longueville-sur-Scie, sur convocation de Monsieur Olivier BUREAUX, Président.

Numéro SP : 2.1

**202409-25\_Nouveau débat du PADD dans le cadre de l'élaboration du PLUI**

**Adoptée**

Date du vote : 26/09/2024 - 20h44

Mode de scrutin : Public

Votants : 78

Voix totales : 78

Non votés : 0

Voix exprimées : 73

Taux d'abstention : 6,4%

Majorité simple des voix exprimées

1 - Pour	<b>72 Voix</b>	<b>98,63%</b>
2 - Contre	<b>1 Voix</b>	<b>1,37%</b>
3 - Abstention	<b>5 Voix</b>	
4 - Ne prend pas part au vote	<b>0 Voix</b>	

**Votants**

**12 procurations**

**78**

Arnaud Adam, Guy Auger, Josette Avenel, Isabelle Barthelemy (Donne procuration à Myniam Delaunay), Malvina Basire, Marie-France Beaucamp, Eric Beranger, Jean-Yves Billore-Tennah (Donne procuration à Nicolas Leforestier), Jean-François Bloc (Donne procuration à René Havard), Victor Boucher, Sébastien Brunneval, Olivier Bureaux, Thérèse Calais, Pascal Capron, Pascal Carpentier, David Chandelier, Christian Clet, Sabrina Cole, Jean-Luc Corniere, Chantal Cottreau, Christine Cressent, Jean- Christophe Dalle (Donne procuration à Josette Avenel), Blandine Das, Williams Delarue, Myniam Delaunay, Alain Depreaux, Sophie Dore, Emmanuel Dubosc, Fabrice Dubus (Donne procuration à Jacques Lagnel), Jean-François Duclos, Henri Dupuis, Denis Fauvel, Charline Francois, Patrice Gille (Donne procuration à Gilles Paumier), Philippe Gosse, Vincent Grizard, Olivier Halbourg, Albert Hatchuel, René Havard, Franck Hericher (Donne procuration à Denis Fauvel), Monique Houssaye, Frédéric Jobit, Jacques Lagnel, Dominique Laplace, Etienne Lardans (Suppléant de Edouard Leforestier), Sylvain Lasnon, Guy Le Verdier, Christine Leclerc (Suppléant de Paul Potel), Olivier Leconte (Donne procuration à François Roger), Didier Ledrait (Donne procuration à Marie-Christine Levavasseur), Philippe Lefebvre, Nicolas Leforestier, Séverine Lemoine, Eric Lerond, Christophe Leroy, Marie-Christine Levavasseur, Aline Morel, Bernard Pade, Gilles Paumier, Marc Petit, Claude Pit, François Ponty (Suppléant de Sébastien Durame), Denis Quesnay, Mickaël Quibel, Marinette Raillot (Donne procuration à Sylvain Lasnon), Alain Ratieville, Vincent Renoux, François Roger, Hervé Rolland, Laurent Servais-Picord, Aurélie Six (Donne procuration à Aline Morel), Jean-Marie Tabesse, Ludovic Tremblay, Laurette Troche, Pascal Vallee, Michel Vanderplaetsen (Donne procuration à Marc Petit), Robert Vegas, Maurice Verel (Suppléant de Caroline Dupuy).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200068534-20240926-202409-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2024

Affichage : 03/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



**Vu :**

- Le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.151-5 et L.153-12;
- La délibération du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2018 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH) sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Terroir de Caux, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation ;
- La délibération du Conseil communautaire en date du 9 février 2023 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
- La délibération du Conseil communautaire en date du 19 juin 2024 poursuivant l'élaboration du PLUI sans que celui-ci ne tienne lieu de PLH ;

**Considérant :**

- Que le PADD doit être adapté :
  - suite à l'abandon du volet PLH,
  - pour prendre en compte les dernières évolutions démographiques,
  - pour prendre en compte le risque de recul du trait de côte,
  - pour mettre à jour l'objectif de réduction de la consommation d'espace naturels agricoles et naturels,
- Que ces adaptations nécessitent de débattre à nouveau sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) au sein du Conseil communautaire ;

David Chandelier, Vice-Président, présente les orientations générales du PADD adapté.

Celui-ci reste organisé autour de deux grandes parties, comprenant chacune deux axes principaux.

1. La première partie « Pour une qualité de vie durable » s'attache à fixer les objectifs considérés comme étant incontournables pour l'avenir du territoire et la qualité de vie rencontrée sur le Terroir de Caux :
  - Axe 1 : Promouvoir tout ce qui participe au bien-vivre sur le territoire
    - Objectif 1 : Préserver et valoriser une trame verte et bleue au service du territoire.
    - Objectif 2 : Valoriser les paysages et insister sur la richesse patrimoniale du territoire
    - Objectif 3 : Soutenir la proximité à tous les niveaux et à travers chaque projet nouveau
    - Objectif 4 : Améliorer les mobilités à toutes les échelles et pour tous les publics
    - Objectif 5 : Favoriser un urbanisme innovant, pour concilier à la fois maîtrise du développement urbain et qualité du vivre-ensemble
  - Axe 2 : Inscrire la transition environnementale au cœur de l'aménagement du territoire
    - Objectif 6 : S'inscrire pleinement dans une transformation progressive des modes de fonctionnement
    - Objectif 7 : Appréhender les risques à leur juste mesure et anticiper les aléas futurs
    - Objectif 8 : Affirmer la nécessité de préserver les espaces agricoles et naturels
2. La seconde partie « Pour un territoire dynamique » vise ensuite à préciser les objectifs à poursuivre pour permettre le développement du territoire, tant en termes de population, d'habitat, d'économie, d'équipements ou encore de mobilités :
  - Axe 3 : Être un territoire accueillant pour tous
    - Objectif 9 : Maintenir un dynamisme démographique compatible avec les objectifs de l'intercommunalité pour une qualité de vie durable
    - Objectif 10 : Diversifier l'offre d'habitat pour répondre aux besoins de tous et offrir des possibilités variées de parcours résidentiels
  - Axe 4 : Soutenir une économie profitable à tous et à toutes les échelles de territoire
    - Objectif 11 : Renforcer le tissu entrepreneurial et faciliter le fonctionnement des entreprises
    - Objectif 12 : Affirmer le caractère touristique du territoire
    - Objectif 13 : Accompagner une activité agricole en pleine transition et marqueur de l'identité locale

**La Parole est donnée à l'assemblée pour un débat de fond sur le projet de PADD.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200068534-20240926-202409-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2024

Affichage : 03/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité (1 contre, 5 abstentions) :

- **PREND** acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLUi)
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant

**Le Président,  
Olivier BUREAUX**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200068534-20240926-202409-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2024

Affichage : 03/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

